

COMMUNE DE CONDORCET
Registre des Arrêtés du Maire

ARRÊTÉ 2019-43

Prescrivant la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement

Eaux usées – Eaux pluviales

Département de la Drôme
Arrondissement de Nyons
Canton de Nyons-Baronnies
Commune de Condorcet

Envoyé en préfecture le 02/09/2019
Reçu en préfecture le 02/09/2019
Affiché le 02/09/2019
ID : 026-212601033-20190902-19_43-AR

Le Maire de la Commune de CONDORCET,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement,
Vu les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu la délibération du 14 juin 2019 décidant de réaliser le schéma général et le zonage réglementaire d'assainissement de la commune de Condorcet,
Vu les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement à soumettre à l'enquête publique,
Vu l'ordonnance de Monsieur le président du tribunal administratif de Grenoble du 11 juillet 2019 désignant le commissaire-enquêteur.

ARRETE

Article 1 - Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du zonage de l'assainissement de la commune de Condorcet,

Article 2 – Monsieur TARREY Jean-Marie, désigné par ordonnance de Monsieur le président du tribunal administratif de Grenoble assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Article 3 - Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Condorcet du 30 septembre 2019 au 30 octobre 2019 inclus. Afin que chacun puisse en prendre connaissance le dossier sera consultable en Mairie de Condorcet dans son bureau d'accueil provisoire Mairie et Agence Postale Communale 30 chemin du Vieux village 26110 Condorcet du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Le commissaire enquêteur recevra à la salle polyvalente de Condorcet les jours et heures suivants afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

- 1^{ère} permanence : 30 septembre 2019 de 9h à 12h
- 2^{ème} permanence : 15 octobre 2019 de 9h à 12h
- 3^{ème} permanence : 29 octobre 2019 de 9h à 12h

COMMUNE DE CONDORCET

Registre des Arrêtés du Maire

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Condorcet, lequel les annexera au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête peut être consulté et le public peut transmettre ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête à l'adresse internet suivante : mairie.condorcet@orange.fr

Article 4 - A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le commissaire enquêteur qui transmettra l'ensemble, accompagné de ses conclusions, à Monsieur le maire de Condorcet dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le préfet.

Le rapport du commissaire enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en mairie de Condorcet.

Article 5 - Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte de la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Condorcet.

Un avis sera en outre inséré, en caractères apparents, dans 2 journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

Ces formalités devront être effectuées au plus tard avant le 15 septembre 2019 et certifiées par le maire, et un exemplaire des journaux sera annexé au dossier avant l'ouverture de l'enquête.

Par ailleurs, l'insertion dans la presse devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus avant l'expiration d'un délai de huit jours suivant l'ouverture de l'enquête.

Un exemplaire des deux journaux devra également être joint au dossier dès leur parution.

Article 6 - Des copies du présent arrêté seront adressées à:

Monsieur le préfet,

Madame la sous-préfète de Nyons,

Monsieur le commissaire enquêteur

Fait à Condorcet, le 28/08/2019

Le Maire, Jean-Claude BRUS

Envoyé en préfecture le 02/09/2019
Reçu en préfecture le 02/09/2019
Affiché le 02/09/2019
ID : 026-212601033-20190902-19_43-AR

